

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE

**Prestations d'AMO CoSSI, CT et CSPS dans le cadre de
la construction du bâtiment U2CTD et réhabilitation
du bâtiment Cardio sur le site de l'hôpital Haut-
Lévêque**

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 4 septembre 2026 à 12:00

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes	5
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
3 - Conditions relatives au contrat	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4 - Contenu du dossier de consultation.....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
5.1 - Documents à produire.....	6
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
6.1 - Transmission électronique	8
6.2 - Transmission sous support papier	9
7 - Examen des candidatures et des offres	9
7.1 - Sélection des candidatures	9
7.2 - Attribution des marchés	9
7.3 - Suite à donner à la consultation	10
8 - Renseignements complémentaires.....	10
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
8.2 - Procédures de recours	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Prestations d'AMO CoSSI, CT et CSPS dans le cadre de la construction du bâtiment U2CTD et réhabilitation du bâtiment Cardio sur le site de l'hôpital Haut-Lévêque

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation est un appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-1, L.2124-2 et R. 2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R.2161-4 du Code de la Commande publique, l'acheteur décide d'examiner les offres avant les candidatures.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lot(s)	Désignation
1	Prestations d'AMO Coordination SSI dans le cadre de la construction du bâtiment U2CTD et réhabilitation du bâtiment Cardio sur le site de l'hôpital Haut-Lévêque
2	Prestations de Contrôle technique dans le cadre de la construction du bâtiment U2CTD et réhabilitation du bâtiment Cardio sur le site de l'hôpital Haut-Lévêque
3	Prestations de CSPS dans le cadre de la construction du bâtiment U2CTD et réhabilitation du bâtiment Cardio sur le site de l'hôpital Haut-Lévêque

L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique par lot.

Les prestations sont réparties en 2 tranches (1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle) :

Tranche(s)	Désignation
TF	Suivi des Etudes (de la notification du marché de MOE à l'OS de démarrage des travaux)
TO 001	Suivi des Travaux (de l'OS de démarrage des travaux à la fin de la garantie de parfait achèvement pour les lots 1 et 2 et de l'OS de démarrage des travaux à la réception des travaux pour le 3)

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée par le maître de l'ouvrage pour le marché de travaux est de : 210 000 000 € HT.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot	Code principal	Description
1	71356200-0	Services d'assistance technique
1	71317100-4	Services de conseil en protection et contrôle en matière d'incendie et d'explosion.
2	71356100-9	Services de contrôle technique
3	71317210-8	Services de conseil en matière de santé et de sécurité

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 9 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire.

Sans considération de la forme juridique de l'attributaire, les compétences suivantes sont attendues et exigées :

Pour le lot 1 - AMO Coordination SSI :

- Expertise en coordination de la sécurité incendie sur opérations hospitalières occupées (ERP de catégorie 1 ou établissements de santé) ;
- Connaissance approfondie de la réglementation incendie applicable aux établissements de santé (arrêté du 25 juin 1980 modifié, dispositions spécifiques U) ;
- Expérience de coordination avec les services de sécurité incendie du site (SSIAP) et les autorités compétentes (SDIS, commission de sécurité) en site occupé.

Pour le lot 2 - Contrôle technique :

- Agrément ministériel de contrôleur technique en cours de validité, couvrant a minima les domaines L, SEI, HAND, LE et F ;
- Expérience de missions de contrôle technique sur des opérations hospitalières de taille comparable, en milieu occupé.

Pour le lot 3 - CSPS :

- Certification de coordonnateur SPS de niveau 1, conforme aux articles R.4532-4 à R.4532-21 du Code du travail ;
- Expérience de coordination SPS sur des opérations en milieu hospitalier occupé, avec pluralité d'entreprises et phasage complexe.

Compétence transversale attendue pour les 3 lots :

- Expérience du travail en site hospitalier en pleine exploitation (contraintes de continuité de service, phasage, sécurité des usagers et du personnel soignant) ;
- Compétence en gestion de projet BIM, la maquette numérique étant l'outil de référence de l'opération.

Spécificités de l'opération

Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des candidats sur les points de complexité technique et fonctionnelle suivants, propres à l'opération, avec lesquels les titulaires devront composer dans l'exercice de leur mission :

- Locaux à hautes exigences techniques et sanitaires : blocs opératoires, salles blanches, urgences, imagerie, hémato ;
- Présence d'une galerie technique enterrée ;
- Superstructure de passerelles reliant les bâtiments ;
- Hélistation ;
- Réseau de transport pneumatique de tubes ;
- Système de véhicules à guidage automatique (AGV) ;
- Interfaces avec les équipements biomédicaux.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le contrat est conclu pour une période allant de sa date de notification et jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement

Le délai prévisionnel d'exécution du présent marché est de 108 mois.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
 - Annexe 1, le cas échéant : Désignation des cotraitants et répartition des prestations entre cotraitants ;
 - Annexe 2 : Organigramme nominatif des membres de l'équipe dédiés à l'exécution
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe
 - Annexe 1 : "Convention interchange EDIFLEX"
 - Annexe 2 : « Convention interchange EDIDOC »
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) pour chaque lot et leurs annexes ;
 - Annexe 1 : Programme technique détaillé (3 tomes) ;

- Annexe 2 : Cahier des charges BIM
- Annexe 3 : CCTP marché MOE.

- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot ;

- DC1 et DC2.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
La lettre de candidature, obligatoire pour les groupements d'opérateurs économiques.	Non
Numéro unique d'identification (Numéro SIREN) Pour les entreprises étrangères : un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence des cas d'exclusion	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
La preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles peuvent être prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Toute certification ou qualification pertinentes attestant de la capacité professionnelle du candidat ou du membre du groupement.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et son annexe 1	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) comprenant le temps passé pour chaque phase	Non
Le mémoire technique comportant : - La compréhension du projet et ces spécificités ainsi que des objectifs de la mission - Le descriptif de la méthodologie mise en place pour répondre aux différentes missions (Nombre de personnes sur le terrain, nombre de réunions prévues sur le projet) - L'organisation de l'équipe dédiée à la prestation et la présentation, par élément de mission, des moyens humains dédiés à l'exécution des prestations (qualifications, références, expériences professionnelles, organigramme, CV des intervenants mentionnant leurs diplômes, qualifications professionnelles, rôle de chaque membre de l'équipe)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les prérequis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

Les dépôts de plis effectués par erreur dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Tout soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur ce site pour toute action.

Un manuel d'utilisation et des conditions générales d'utilisation sont également disponibles afin de faciliter le maniement de la plate-forme. (Dans PLACE : guide d'utilisation -utilisateur entreprise)

Après le dépôt du pli sur le site PLACE, un message indique au candidat que l'opération du dépôt du pli a été réalisé avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CHU BORDEAUX PNHROP
12 rue DUBERNAT
UMATEM - Porte 1 1er étage
33404 TALENCE CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée. De même toute offre dont l'irrégularité est substantielle ne sera pas régularisée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

Par lot, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations au regard de la DPGF	50.0
2-Valeur technique	50.0

2.1 - Qualité de la démarche type proposée par le candidat pour répondre aux différents besoins. Ce critère sera apprécié au regard de la méthodologie mise en œuvre pour chaque élément de mission pour répondre aux différents besoins.	20.0
2.2 - Moyens humains mobilisables par le candidat pour l'exécution de la prestation Ce critère sera apprécié au regard de : - des ressources humaines proposées par le candidat, ainsi que leur qualification sur la base des CV fournis par le candidat au regard du temps passé par élément de mission et des ressources (suivant l'onglet composante humaine du DPGF) - Organisation de l'équipe dédiée à la prestation, expérience commune de l'équipe et de la société dans le domaine hospitalier et notamment en milieu occupé (avec désignation des interlocuteurs et suppléants)	25.0
2.3 - Développement durable apprécié au regard des mesures prises par le candidat dans le cadre de l'exécution des prestations pour diminuer les gaz à effet de serre (déplacements, ressources énergétiques, hébergement de serveurs, impressions...)	5.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les attributaires seront invités à signer l'Acte d'engagement (et/ou la déclaration éventuelle de sous-traitance) durant ce délai.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 7 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif

9 rue Tastet

33063 Bordeaux

Tel : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif

9 rue Tastet

33063 Bordeaux

Tel : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de BORDEAUX

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Pôle C

Cité Administrative

2 Rue Jules Ferry

33090 BORDEAUX CEDEX

Secrétariat du CCIRA de Bordeaux

Tél : 05.54.68.99.56 / 07.61.17.74.12

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr